



Gourmandise poétique

CONCOURS DE POESIE 2024

En septembre 2021, la ville de Feurs a reçu le label « Ville en poésie » qui récompense les différentes initiatives en faveur de la poésie, qui invite à semer des rimes et faire germer des vers, à faire vivre la poésie au cœur de la ville.

A l'occasion du Printemps des poètes 2023, l'association Les Trois frères de l'Astrée en partenariat avec Forez Energies Citoyennes, la Médiathèque de Feurs « Au Forum des mots » a initié son premier concours de poésie. Pour saluer l'installation de grainothèques à Feurs, le sujet du concours 2023 était le mot « graine » que chaque auteur a exploré en toute liberté.

Avec 120 textes reçus, de qualité et belle facture, venant de l'ensemble du territoire, mais encore du Canada, Israël, Maroc, Suisse, ce concours a connu un indéniable succès.

Le concours sera reconduit en 2024, de la graine au palais, il aura pour sujet la **gourmandise**.

Les poètes sont invités à faire savourer au lecteur le mot **gourmandise**.

Cuit, cru, chaud, froid, salé, sucré, d'ici, d'ailleurs, tout est sujet à gourmandise. Elle est sans limite. Elle se partage et fait partie de notre identité. Que les souvenirs des confitures d'antan, bonbons qui craquent, qui fondent, chocolat qui coule, caramel fabriqué à Feurs, fourme de Montbrison, pavés de la Route bleue, sarasson, râpée, Praluline, Barboton ... vous alimentent et vous inspirent.

Règlement du concours

Article 1 –

Le concours est ouvert aux auteurs francophones à partir de 7 ans et sans limite d'âge du 2 avril 2024 au 31 décembre 2024 (cachet de la poste faisant foi).

Les enfants pourront concourir seuls, ou dans le cadre d'un travail collectif.

Trois catégories seront distinguées :

- Enfants de 7 à 14 ans
- Jeunes de 15 à 18 ans
- Adultes

Un temps fort sera proposé sous la forme d'un atelier d'écriture dans le cadre de la fête des possibles à Feurs le 5 octobre 2024 (Gratuit et ouvert à tous).

Article 2 – Présentation des textes

Chaque concurrent déposera ou enverra un ou plusieurs textes de 30 vers ou lignes (pour les poèmes en prose) maximum, et de 8 vers au minimum.

Chaque poème sera adressé sur une seule page en 5 exemplaires anonymes dactylographiés, interligne simple (format A4, ne pas agraffer les feuillets) ou manuscrits. Aucun signe distinctif ne devra figurer sur le texte sous peine de disqualification. Les auteurs seront évalués de façon anonyme. Pour ce faire, à réception des documents, un numéro sera attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée afin de garantir l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre sera reproduit par l'organisateur sur l'enveloppe cachetée du concurrent.

Article 3 – La participation au concours est gratuite.

Article 4 – Modalités d'envoi

Chaque candidat déposera ou enverra par courrier non recommandé à la Médiathèque Au Forum des mots, 11 rue Gambetta 42110 Feurs, dans une grande enveloppe les documents suivants : son ou ses poèmes et une enveloppe cachetée contenant le bulletin d'inscription renseigné et signé. Il conviendra d'écrire sur cette enveloppe close uniquement le titre des poèmes.

Article 5 – Œuvre poétique originale sur le thème de la gourmandise.

L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle qui n'aura pas été primée dans un autre concours. L'auteur s'engage à ne pas utiliser l'intelligence artificielle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces clauses et si la fraude est avérée, le candidat en assumera les conséquences. Une sélection des poèmes sera exposée à la Médiathèque en mars 2025. Les poèmes non classés au Palmarès mais remarquables par le jury pourront être mis en ligne. Les poèmes ayant retenus l'attention du jury feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que leurs auteurs puissent s'y opposer, ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les poèmes ne sont pas restitués à leurs auteurs.

Article 6 – Pourront présenter un texte sans prétendre à concourir, les gagnants de 2023.

Article 7 – Récompenses

Les prix seront annoncés lors du printemps des poètes 2025

Catégorie enfant de 7 à 14 ans : Coup de cœur du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Catégorie jeune de 15 à 18 ans : Prix de la ville de Feurs

Catégorie adulte / Premier prix : un cadeau d'une valeur de 100 euros.

Deuxième prix : Panier gourmand du Forez

Troisième prix : un livre

Chaque lauréat recevra également un diplôme

Article 8 – Le jury sera composé de poètes, membres des structures partenaires et de la municipalité.

Article 9 – Litige

En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les membres du jury se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.

Bulletin d'inscription

Gourmandise poétique

CONCOURS DE POESIE 2024

Feurs, Ville en poésie

Rappel : Modalités d'envoi. Chaque candidat déposera ou enverra par courrier **non recommandé** à la médiathèque

Au Forum des mots, 11 rue Gambetta 42110 Feurs,

Dans une **grande enveloppe** les documents suivants : Son ou ses poèmes en cinq exemplaires **et une enveloppe « petit format » cachetée** contenant le bulletin d'inscription ci-dessous renseigné et signé.

Il conviendra d'écrire sur cette petite enveloppe close uniquement le titre des poèmes.

Entourer la catégorie dans laquelle vous concurrez	Enfant de 7 à 14 ans	Jeune de 15 à 18 ans	Adulte : Sujet libre ou évocation d'un produit du terroir
----------------------------------------------------	----------------------	----------------------	--------------------------------------------------------------

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville.....

Pays.....

Numéro de téléphone.....

Adresse courriel.....

Age.....

Nombre de poèmes.....

Titre du ou des poèmes.....

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement du concours.

A

Signature

Autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné(e) représentant légal de l'autorise à participer au concours **Gourmandise poétique** dont je reconnais avoir lu et accepté le règlement.

A

Signature